Ontario

En bref

Juillet 1998

3662F

Programmes et initiatives du ministère de l'Environnement

FILE COPY

La surveillance de la pollution atmosphérique et les analyseurs mobiles

Seuls six analyseurs mobiles à spectromètre de masse 6000 tandem sont en usage en Amérique du Nord, et le ministère de l'Environnement de l'Ontario en possède deux : Pioneer, en service depuis 1987, et Explorer, en service depuis 1991. Les appareils sont véhiculés dans des autocars d'une longueur de 30 pieds et coûtent environ 2,4 million de dollars.

L'analyseur de gaz atmosphériques à l'état de traces (TAGA) est un véhicule servant principalement à déceler les polluants en temps réel, à repérer les sources de pollution, à identifier des odeurs et, lorsqu'il le faut, à appuyer les équipes d'éco-urgence expédiées sur les lieux d'un déversement de produits chimiques ou d'un incendie. Les données recueillies permettent de déterminer les risques pour la santé et d'élaborer des programmes antipollution. Elles sont aussi utilisées dans les procédures judiciaires et publiées dans des ouvrages spécialisés.

Délai d'intervention

Bien que les analyseurs aient été utilisés et continuent d'être utilisés pour fournir des données essentielles au personnel expédié sur les lieux d'un déversement ou d'un incendie qui présente un danger pour l'environnement, il y a néanmoins une limite à la rapidité avec laquelle ils peuvent être transportés et mis en service. En effet, le délai dépend beaucoup de l'endroit où survient l'incendie ou le déversement, et donc de la distance qu'il leur faut parcourir. Le spectromètre peut être installé et l'assurance-qualité terminée en quelques heures.

Durant les heures normales de travail, l'analyseur peut être mis en service très rapidement, c'est-à-dire dans un délai de une à deux heures, mais il faut prévoir beaucoup plus de temps s'il est en usage dans une autre partie de la province.

Hors des heures normales de travail, l'analyseur peut être mis en service entre cinq et six heures après que l'urgence a été signalée au bureau central du Ministère.

Le rôle du Ministère

Le Ministère n'est pas le premier organisme public à entrer en action lorsque se produit un déversement ou un incendie. Les services de police, d'incendie et de santé locaux arrivent les premiers sur les lieux pour mettre à exécution leur plan d'ur-

Des employés du Ministère préparent le TAGA 6000 pour des analyses de la qualité de l'air.

gence, sans nécessairement déclarer une urgence municipale.

L'intervention de paliers gouvernementaux de plus en plus élevés peut être requise suivant la gravité du déversement ou de l'incendie. La décision d'ordonner ou de conseiller à la population menacée d'évacuer un endroit ou de se réfugier dans un lieu sûr doit souvent être prise rapidement par les autorités municipales, sans l'aide des résultats d'analyse que peut fournir un appareil de surveillance de la pollution atmosphérique comme le TAGA.

Centre d'intervention en cas de déversement

Pour remplir ses obligations, le Ministère dirige le Centre d'intervention en cas de déversement, ouvert jour et nuit pour recevoir les appels et coordonner les mesures d'intervention d'urgence. Le Centre établit les mesures à prendre selon trois niveaux d'intervention : Niveau 1 (bureaux de district), Niveau 2 (bureaux régionaux) et Niveau 3 (bureau central).

Des spécialistes analysent les échantillons d'air avec l'aide d'appareils de pointe.

L'Incendie de l'usine Plastimet, à Hamilton

Dans le cas, par exemple, de l'incendie survenu en 1997 à l'usine Plastimet, à Hamilton, le Centre d'intervention a déclenché les trois niveaux d'intervention, l'un après l'autre conformément aux normes établies par le Ministère. Pioneer est arrivé sur les lieux de l'incendie quatre heures après que le Centre d'intervention a présenté sa demande au bureau central. Explorer est arrivé quelques heures plus tard.

Même si un des deux analyseurs était arrivé plus tôt sur les lieux de l'incendie, les personnes qui habitent près de l'usine n'auraient pas été évacuées plus rapidement. En effet, Pioneer était déjà sur les lieux depuis plus de 24 heures lorsque le médecin-hygiéniste a pris la décision d'évacuer 4 000 résidents. L'ordre d'évacuation a été motivé par plusieurs facteurs, dont l'observation visuelle du panache de fumée, les changements dans les conditions du temps et du vent, la manifestation de troubles respiratoires chez des résidents et la modification de la stratégie de lutte contre l'incendie.

La concentration des polluants atmosphériques, dont celle du chlorure d'hydrogène, était bien au-dessous de la concentration limite d'exposition professionnelle qu'on emploie souvent pour déterminer les risques de courte durée pour la santé. Les pouvoirs publics se sont d'ailleurs fondés sur ces données pour décider de ne pas évacuer un centre de détention et un hôpital qui se trouvaient à peu de distance du foyer de l'incendie.

Grâce aux analyseurs mobiles, on a pu recueillir énormément de données sur l'incendie de l'usine Plastimet. Ces données pourraient être d'un grand secours à toute autre compétence qui aurait à faire face à un sinistre de cette ampleur.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les analyseurs mobiles, la pollution atmosphérique et les mesures d'intervention d'urgence en communiquant avec le :

Centre d'information
135, avenue St. Clair Ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Téléphone : 416 325-4000
Télécopieur : 416 325-3159
Numéro sans frais d'interurbain : 1 800 565-4923
Internet : www.ene.gov.on.ca